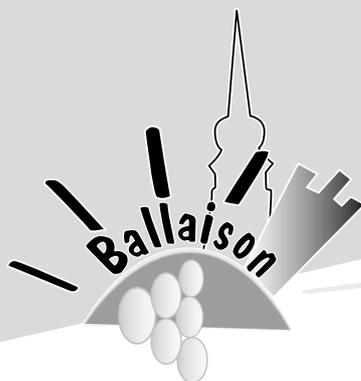


COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 19
JANVIER 2021



Séance du Conseil Municipal du mardi 12 janvier 2021

Ouverture de la séance à 20 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 7 janvier 2021.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine,
M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme RAPIN Christiane, M. THEVENOT Gérald,
M. CARTILLIER Antoine, Mme BERTHOLON Stéphanie,
Mme ROSSET Sandra, Mme LOUBET Chantal,
M. UGO Alexandre, Mme GREGOIRE Corinne
et M. LAGALISSE Clément.

ABSENTS : -

EXCUSÉS : -

POUVOIRS : -

A été élu(e) secrétaire : Mme ROSSET Sandra..

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020 adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération 1-12/01/2021 : FINANCES

Vote des subventions aux associations pour l'année 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau mentionnant le montant des subventions versées depuis 2018 et les demandes reçues jusqu'à ce jour.

A l'issue de la discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'allouer la somme de 41.520,00 € au titre des subventions 2021 qui seront versées à diverses associations, conformément au tableau ci-après, afin d'aider au financement de ces dernières.

| NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE | 2021 |
|---|-------------|
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Ballaison | 150,00 € |
| Association Sports et Loisirs de Ballaison | 1 000,00 € |
| Bibliothèque de Ballaison | 2 500,00 € |
| Chœur Lac et Colline | 250,00 € |
| Football Club de Ballaison participation embauche animateur | 15 000,00 € |
| Promenade Gourmande de Ballaison | 500,00 € |
| Sou des Ecoles de Ballaison | 4 022,00 € |
| Club de la Pierre à Martin | 510,00 € |
| AFN Ballaison | 350,00 € |
| A.P.E.I. Thonon Chablais | 75,00 € |
| Association Donneurs de Sang de Bons-en-Chablais | 150,00 € |
| Association Donneurs de Sang du Bas-Chablais | 100,00 € |
| Carcajou | 150,00 € |
| Délégation Départementale de l'Education Nationale | 50,00 € |
| La Courte-Echelle | 713,00 € |
| M. J. C. Intercommunale Chablais Secteur Jeunes | 15 500,00 € |
| Croqueurs de Pomme | 30,00 € |
| Rugby Club de Thonon Chablais Léman | 400,00 € |
| Groupement du chablais de Lutte Contre La Grêle | 70,00 € |
| TOTAL | 41 520,00 € |

Délibération 2-12/01/2021 : FINANCES

Budget Principal - Restes à réaliser en 2020.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la clôture du budget 2020 intervient le 31 décembre 2020. Il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2020 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter est de 40.371,64 €.
- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter est de 119.980,79 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'adopter les restes à réaliser de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés comme suit :

| DÉPENSES | MONTANT | RECETTES | MONTANT |
|--------------------------------------|-------------------|---|---------------------|
| Eclairage Public passage en LED | 20.000,00 € | Subvention Région ARA Menuiseries Ecole | 40.454,35 € |
| Menuiseries Ecole | 13.700,00 € | Subvention Dpt 74 Menuiseries Ecole | 43.067,94 € |
| Coffret Electrique Stade de football | 3.260,03 € | Subvention Thonon Agglomération | 36.458,50 € |
| Panneaux signalisation | 1.503,61 € | | |
| Travaux voiries | 1.908,00 € | | |
| TOTAL | 40.371,64€ | TOTAL | 119.980,79 € |

- DÉCIDE de reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2021.

Délibération 3-12/01/2021 : FINANCES

Budget Principal - Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 948.401,90 € (hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts"). Conformément aux textes applicables, le montant autorisable (25 %) s'élève à : 237.100,47 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessous, jusqu'au vote du budget 2021 :

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 0,00 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 72.021,94 € |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 142.807,75 € |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières | 22.270,78 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites définies ci-dessus jusqu'au vote du Budget Primitif 2021.

Délibération 4-12/01/2021 : FINANCES

Thonon Agglomération : bilan relatif aux travaux pris en charge par la commune de Ballaison concernant les Points d'Apport Volontaire Place du Pressoir et Marcorens.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que la Commune de Ballaison a avancé le coût des travaux d'installation des Points d'Apport Volontaire Place du Pressoir et à Marcorens.

Il convient donc aujourd'hui de récupérer les sommes avancées auprès de Thonon Agglomération, compétente en matière de collecte et gestion des déchets.

Tableau récapitulatif relatif aux travaux pris en charge par la commune de Ballaison

Concernant les PAV Place du Pressoir et Marcorens.

| | |
|---------------------------------------|--|
| Place du Pressoir : | 8.264,21 € HT |
| Terrassement (6 containers - lot 1) : | 7.742,48 € HT |
| Enrobés - 15 m ² (lot 2) : | 521,73 € HT |
| Marcorens : | 16.705,20 € HT |
| Terrassement : | 16.589,10 € HT |
| Réseaux d'eaux pluviales : | 116,10 € HT |
| TOTAL : | 24.969,41 € HT soit 29.963,30 € TTC |

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le montant des travaux pris en charge comme défini ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes d'un montant de 29.963,30 € à l'encontre de Thonon Agglomération eu égard aux travaux pris en charge par la commune de Ballaison concernant les PAV Place du Pressoir et Marcorens.

Délibération 5-12/01/2021 : FINANCES

Montant du remboursement en cas de perte des badges et clefs électroniques.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune a réalisé les travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux comme prévu en fin d'année 2020.

A ce titre les bâtiments ont été équipés de serrures électroniques. Chaque utilisateur se verra remettre une clé ou un badge électronique personnalisé lui permettant d'avoir accès aux lieux nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Au vu du coût de l'équipement remis, il est proposé de fixer à 100 € le remboursement de l'équipement en cas de perte.

A l'issue de la discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
- FIXE à 100 € le montant du remboursement de l'équipement en cas de perte.

Information : Fonds frontaliers 2020.

Compensation genevoise - Année 2020
Commune : Ballaison
Nombre des frontaliers : 427
Montant de l'allocation pour 2020 : 558.752 €
(pour mémoire allocation 2019 : 538.602 €).

Information : Subvention régionale pour la mise en sécurité des bâtiments communaux.

Confirmation a été donnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui financera à hauteur de 48 % du montant HT les investissements réalisés dans le cadre de la "mise en sécurité des bâtiments communaux" soit environ 26.187,59 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Information : Application City All.

Déploiement de l'application CityAll sur la commune de Ballaison, nouveau moyen de communication avec smartphones.
Coût de l'abonnement 960 € HT/an. Une information aux habitants sera intégrée dans le prochain Echo de la Colline.

Information : Planning de travail de la commission "Groupe scolaire et aménagement de l'entrée de Village Route du Salève".

Les membres du Conseil sont informés du planning de travail de la commission. Sont notamment programmées des visites d'école, des réunions de travail afin de définir précisément les contours du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et ses annexes.
Principaux objectifs : définition du projet de construction du nouveau groupe scolaire et de ses annexes, réflexion sur l'aménagement de l'entrée du village Route du Salève et le devenir des bâtiments scolaires actuels (maternelle et élémentaire).

RESSOURCES HUMAINES

Information : Organisation des services en télétravail.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les agents pouvant exercer leurs missions à domicile sont placés en télétravail.
La tendance évoquée par le CDG 74 est la possibilité d'un retour des agents une journée par semaine en présentiel.

AFFAIRES JURIDIQUES

Information : Affaire Brunet/Toutin Les Arales : information sur l'état d'avancement de la procédure judiciaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il s'est rendu au TGI de Chambéry pour une audience en décembre dernier.
Il a été décidé une nouvelle fois le report du procès au 10 novembre 2021.

BÂTIMENTS COMMUNAUX ET PATRIMOINE COMMUNAL

Information : Acquisition de la parcelle au Pré Bellet pour la construction du groupe scolaire.

La commune est propriétaire depuis le 4 décembre 2020 d'une parcelle d'1 hectare au Pré Bellet en entrée de village.

Information : Installation des alarmes à la mairie et à la Périss'cool.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux d'installations des nouvelles alarmes en mairie et à la Périss'cool sont terminés. Les dispositifs de protection des bâtiments sont opérationnels.

Information : Régularisation de délaissés de voirie Impasse des Nathées et à la Tuillière.

Information est donnée sur la régularisation de délaissés de voiries Impasse des Nathées - 93 m² pour 2.790 € et à la Tuillière - 171 m² pour l'euro symbolique.

VOIRIE ET RÉSEAUX

Information : Mise en service de l'antenne-relais Free.

Information est donnée sur la mise en service de l'antenne-relais Free. La commune va demander le versement du loyer annuel du Bail toutes charges incluses d'un montant global et forfaitaire de 5.200 € pour 2021.

Information : Rapport d'activité 2019 du SYANE.

Les membres du Conseil ont été invités à prendre connaissance du rapport d'activité 2019 du SYANE.

Lien internet :

<https://www.syane.fr/data/Files/Syane-RA-2019-201022.pdf>

URBANISME ET CADRE DE VIE

URBANISME

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DÉPOSÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels :

- Etat néant au 12/01/2021.

Permis d'aménager modificatif :

- Etat néant au 12/01/2021.

Permis de construire :

- Etat néant au 12/01/2021.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 20/11/2020 : PC 074 025 18 B0015 - M01 : M. TYRODE Jérôme, lotissement : "Le Clos St Vincent", zone et zone. Ajout d'une fenêtre au sous-sol de la construction, dimension 140 X 60 cm. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 11/12/2020.
- Dépôt le 01/12/2020 : PC 074 025 18 B0016 - M02 : M. MME MAR-MOËX Vincent et Laurène, lieu-dit : "Champs Ronds", en partie en zone Ud et en zone. Création d'un mur de soutènement pour l'accès et les stationnements. Dossier instruit par la commune. Arrêté d'accord émis le 22/12/2020.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 21/12/2020 : DP 074 025 20 B0043 : M. MISRAOUI Mehdi, zone Uh du PLUi. Remplacement des menuiseries existantes, isolation et réfection de la toiture, installation de 2 velux 78X98. Dossier instruit par la commune. Arrêté à émettre avant le 21 janvier 2021.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRÉCÉDENTES :

Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Dépôt le 05/11/2020 : CU 074 025 20 B0048 : Maitre LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à Douvaine (74140), pour M. SCHMID Arnaud, lieu-dit : "Ballaison", zone. Vente. Arrêté émis le 30/11/2020.
- Dépôt le 05/11/2020 : CU 074 025 20 B0049 : Maitre BIRRAUX Anthony, notaire à Douvaine (74140), pour la copropriété "Les Carrés de la Fruitière", Mme NEYROUD Audrey, lieu-dit : "Champ Burnet", zone Uh. Vente. Arrêté émis le 30/11/2020.
- Dépôt le 06/11/2020 : CU 074 025 20 B0050 : Maitre BIRRAUX Anthony, notaire à Douvaine (74140), pour M. MME DETRAZ Michel, lieu-dit : "Aux Arales", zone. Vente. Arrêté émis le 30/11/2020.

Déclarations préalables :

- Dépôt le 10/08/2020 : DP 074 025 20 B0028 : MME COPPI Véronique, lieu-dit : "Crapons du Milieu", zone Ud et A du PLUi. Réfection d'un ancien garage. Demande de pièces complémentaires émise le 27/08/2020. Pièces déposées le 9/11/2020. Arrêté sans opposition émis le 11/12/2020.
- Dépôt le 11/09/2020 : DP 074 025 20 B0032 : M. CLARKE Kevin, lieu-dit : "Les Chapons", lotissement : Les Mélézes, partie en zone Uc (où se situe l'habitation), en zone A et partie en zone. Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture. Demande de pièces complémentaires du 06/10/2020, réceptionnées le 25/11/2020. Arrêté émis le 04/12/2020.
- Dépôt le 26/10/2020 : DP 074 025 20 B0037 : M. BONS Didier, lieu-dit : "Le Coin", zone A. Garage enterré. Dossier en cours d'instruction. Demande de pièces complémentaires émise le 20/11/2020. Pièces complémentaires déposées le 01/12/2020. Arrêté sans opposition le 11/12/2020.
- Dépôt le 17/11/2020 : DP 074 025 20 B0040 : M. FONTANA Bernard, lieu-dit : "Tennebrey", zone Ud. Réalisation d'un abri de jardin. Demande de pièces complémentaires le 24/11/2020, déposée par le pétitionnaire le 27/11/2020. Arrêté sans opposition le 04/12/2020.

- Dépôt le 12/11/2020 : DP 074 025 20 B0039 : M. SANZ Daniel, lieu-dit : "Champ de la Vigne", zone A. Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre. Arrêté sans opposition émis le 04/12/2020.
- Dépôt le 20/11/2020 : DP 074 025 20 B0041 : Mme GAILLARD Laëtitia, lieu-dit : "Champ de la Croix", zone Ud. Destruction d'un muret existant et remplacement, prolongement par un muret, hauteur 0,60 m + grillage 1 m, le long de l'impasse des Peupliers. Pose d'un portail et portillon. Pose d'un grillage de 1,60 m côté voisinage. Demande de pièces complémentaires le 24/11/2020, déposées le 01/12/2020. Arrêté sans opposition émis le 08/12/2020.
- Dépôt le 26/11/2020 : DP 074 025 20 B0042 : M. COCHARD Fabien, lieu-dit : "Champ de la Croix", zone Ud. Modification du garde-corps de balcon. Arrêté sans opposition émis le 04/12/2020.

Permis de construire :

- Dépôt le 09/11/2020 : PC 074 025 20 B0012 : M. SIMARD Jean-Marc, lieu-dit : "La Tuilière", zone Ud. Création d'un studio de 36 m2, par suppression de la porte d'entrée d'un garage et remplacement par une porte-fenêtre. Dossier en cours d'instruction par Thonon Agglomération. Demande de pièces complémentaires émise le 04/12/2020.

Permis de construire modificatifs :

- Dépôt le 21/09/2020 : PC N°074 025 19 B0011 - M02 : M. Mme GRIMAL Jonathan et Florine, zone Ud du PLUi. Modification de l'essence du bardage, de la teinte des matériaux composite, des parements de façade, des ouvertures. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 16/10/2020. Pièces déposées le 26/10/2020 par le pétitionnaire. Rendez-vous le 01/12/20 sur le chantier. Arrêté d'accord émis le 08/12/2020.
- Dépôt le 02/10/2020 : PC 074 025 20 B0001 - M01 : M. PERREARD Laurent, lieu-dit : "Les Pessays", zone A. Agrandissement de l'extension de 6 m du hangar agricole. Dossier instruit par la commune. Demande de pièces complémentaires le 27/10/2020. Pièces complémentaires déposées le 17/11/2020. Réponse à émettre avant le 17/01/2021.
- Dépôt le 20/11/2020 : PC 074 025 17 B0009 - M01 : M. ESREB Firas, lieu-dit : "La Tuilière", zones Ud et A du PLUi. Modification du nombre de logements, qui passe de 1 à 4 logements et création d'un local à vélos avec des entrées séparées pour chaque logement, création d'une place de stationnement supplémentaire, découverte. Dossier instruit par Thonon Agglomération. En cours d'instruction. Demande de pièces complémentaires émise le 17/12/2020.

SÉCURITÉ

Information : Problématique du stationnement devant les bâtiments scolaires.

Devant la persistance de comportements inappropriés lors de la sortie des écoles (stationnement dangereux, imprudence), une vigilance particulière sera apportée par les élus lors des semaines à venir.

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Information : Vœux 2021.

La cérémonie des vœux traditionnellement organisée à la Salle des Fêtes étant annulée pour les raisons sanitaires connues aujourd'hui, il est proposé de réaliser une vidéo qui sera adressée à la population.

Information : Triathlon du Salève.

La manifestation organisée par TriSalève Annemasse Agglo aura lieu le dimanche 4 juillet 2021. La commune est notamment concernée par le parcours de l'épreuve cycliste.

Information : "La Nuit est Belle" 2021.

La manifestation aura lieu le vendredi 21 mai 2021. Pour rappel, l'éclairage public sera totalement coupé.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission environnement.

Projet de récupération des sapins après les fêtes de fin d'année dès 2021.

Commission information - communication.

Rappel de la vente de boudins/atriaux par le FC Ballaison le 13 février 2021 sur la Place du Pressoir.

Commission travaux et voiries.

- Thonon agglomération informe la commune que les nouveaux conteneurs à ordures ménagères seront mis en service à partir du 5 avril 2021. La collecte en porte-à-porte ne sera alors plus assurée et la population devra déposer l'ensemble de ses déchets aux espaces-tri aménagés dernièrement sur la commune. D'ici à fin février, une réunion en présentiel ou en à distance selon les conditions sanitaires sera proposée pour informer sur les changements qui en résulteront. Enfin, pendant tout le mois de mars, des messagers du tri mandatés par Thonon Agglomération viendront à la rencontre des habitants pour leur fournir toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation des espaces-tri.
- Installation de colonnes à carton (containers) au Point d'Apport Volontaire des Arales et Planbois.

INTERCOMMUNALITÉ

Information : Mobilité, compétence communautaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Vice-Président en charge de la mobilité souhaite une rencontre avec les élus de Ballaison pour échanger sur le sujet de la mobilité, enjeu important pour le territoire de l'agglomération et du Chablais.

Information : Intégration de la ville de Publier au sein de Thonon Agglomération.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de la Ville de Publier de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération sera présentée en conseil communautaire le 9 février prochain.

Les communes membres auront alors trois mois pour statuer sur le sujet.

INFORMATIONS DIVERSES

La distribution de galettes par le CCAS auprès des personnes âgées a particulièrement été appréciée en cette période de crise sanitaire. Très bon accueil et belle expérience.

Vol d'une des deux bennes du camion des services techniques malgré l'équipement sécurisé mis en place.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 2 février 2021.

Clôture de la séance à 21 heures.

La secrétaire de séance
Mme ROSSET Sandra

Le Maire
Christophe SONGEON

CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : <https://ballaison.fr> - **Facebook :** <https://www.facebook.com/Ballaison>